

Points de vue de peuples autochtones et d'organisations liées aux forêts concernant le « Fonds de partenariat pour le carbone forestier » et les projets de « Partenariat mondial pour les forêts » de la Banque mondiale

Enquête mondiale

Le fait est que la plupart des gouvernements ou sociétés n'ont pas contribué positivement à préserver ces forêts tropicales et sous-tropicales qui restent. C'est nous, les peuples autochtones, qui avons sacrifié notre vie pour les sauver, car elles sont vitales pour notre survie en tant que peuples et cultures distincts.

Les peuples autochtones ont protégé les forêts contre les grands éleveurs dans l'Amazonie brésilienne, contre les exploitants forestiers dans les pays du bassin du Congo et contre les plantations commerciales de palmier à huile et l'industrie forestière en Indonésie. Il est donc impératif, sur le plan moral et juridique, que les peuples autochtones participent pleinement à la conception, la mise en oeuvre et l'évaluation des initiatives liées à la REDD.

Victoria Tauli-Corpuz, présidente, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Grand Hyatt Hotel, Bali, Indonésie, 11 Décembre 2007, *Statement on the Announcement of the Forest Carbon Partnership Facility*, CCNUCC, CdP 13.

Briefing de Forest Peoples Programme (FPP)

Février 2008



**Forest Peoples
Programme**

1c Fosseyway Business Centre, Stratford Road,
Moreton-in-Marsh GL56 9NQ, Royaume-Uni
tel: +44 (0)1608 652893 fax: +44 (0)1608 652878
info@forestpeoples.org www.forestpeoples.org

Table des matières

	<i>Page</i>
Sommaire	3
Contexte de l'enquête	5
Constats	5
I Préoccupations concernant les lacunes dans les procédés	5
II Préoccupations au sujet du Fonds de partenariat pour le carbone forestier	7
Absence d'approche fondée sur les droits ou de protection des droits	7
III Préoccupations concernant le projet de GFP	10
Buts proposés	12
Mécanismes de gouvernance proposés	13
IV Doutes concernant le rôle de la Banque mondiale	16
V Solutions de rechange aux projets de la BM	18
VI Ébauches de recommandations	19

Sommaire

Alors que les gouvernements et les citoyens et citoyennes du monde entier s'inquiètent de plus en plus de la perte de biodiversité et de la rapidité des changements climatiques, la préoccupation internationale concernant l'avenir des forêts du monde a atteint des niveaux jamais vus depuis la fin des années 1980. De nouvelles initiatives mondiales et des promesses de financement à grande échelle pour la protection et la gestion durable des dernières forêts qui restent dans le monde émanent des gouvernements donateurs et des organismes multilatéraux tels que la Banque mondiale. En 2006 et 2007, la Banque mondiale a développé et lancé un Fonds de partenariat pour le carbone forestier (Forest Carbon Partnership Facility – FCPF), en plus de proposer de mener un projet plus large de Partenariat mondial pour les forêts (Global Forest Partnership – GFP) qui aurait des répercussions importantes sur les forêts et les peuples des forêts.

Le présent document est une compilation d'opinions et de points de vue exprimés par les organisations de peuples autochtones et de peuples tributaires des forêts, ainsi que d'ONG d'appui, concernant tant le FCPF que le GFP. Il s'appuie principalement sur une enquête rapide menée par le Forest Peoples Programme en octobre et décembre 2007 et intègre des déclarations émises dans le cadre de forums représentatifs des peuples autochtones, dont notamment le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques qui s'est tenu avant et pendant la CdP 13 de la CCNUCC, à Nusa Dua, Bali, en décembre 2007.¹

L'enquête rapide du FPP a été réalisée de façon indépendante à titre de contribution à une initiative dirigée par l'Institut international de l'environnement et du développement (IIED), qui a mené une analyse externe indépendante des points de vue sur le GFP pour le Groupe de la Banque mondiale.² Cet exercice de comparaison des points de vue sur le projet de « Partenariat mondial pour les forêts » n'a abordé qu'indirectement la question du Fonds de partenariat pour le carbone forestier, mais a permis de faire entendre un plus grand nombre de points de vue.³

À la fin de 2007, la Banque mondiale a également tenu une série de sessions d'information et de réunions sur le Fonds de partenariat pour le carbone forestier, au cours desquelles des déclarations exprimant des préoccupations du même ordre lui ont été présentées (voir le Briefing du FPP sur le FCPF pour en savoir plus).⁴ Ce document fournit des renvois à ces déclarations le cas échéant.

Depuis que l'enquête du FPP a été menée, il est devenu évident que maintenant que le FCPF a été lancé et devrait entrer en opération sous peu, les gouvernements donateurs et emprunteurs sont encore loin d'accepter la proposition de Partenariat mondial pour les forêts de la Banque mondiale. Ce briefing met donc en lumière dans un premier temps les préoccupations à l'égard du FCPF, puis celle concernant le projet plus large de GFP de la Banque. L'enquête et les déclarations ultérieures de réseaux et de forums de peuples autochtones révèlent un sentiment profond de malaise et d'inquiétude quant à l'implication de la Banque mondiale tant dans le FCPF que dans le GFP.

¹ Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques à la 13^{ème} session de la Conférence des parties de la CCNUCC OSCST 27, point 5 à l'ordre du jour/REDD (en anglais) http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unfccc_bali_ifipcc_statement_redd_nov07_eng.shtml

² Les résultats du processus mené par l'IIED sont disponibles à <http://www.iiedgfpconsultation.org/>

³ L'IIED a invité Forest Peoples Programme en septembre 2007 à contribuer à cette analyse en réalisant une enquête internationale visant à recueillir les points de vue des peuples des forêts sur les projets de GFP dans différentes régions. FPP a accepté cette invitation à condition que son enquête, son questionnaire et son rapport final à l'intention de l'IIED soient tout à fait indépendants.

⁴ Déclaration des ONG concernant le projet de Fonds de partenariat pour le carbone forestier (FCPF) de la Banque mondiale, 30 novembre 2007 http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unfccc_bali_ngo_statement_nov07_fr.pdf. Vous trouverez d'autres documents à ce sujet à http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/bases/forest_issues.shtml.

Parmi les principales inquiétudes exprimées concernant le FCPF, figurent les suivantes :

- le FCPF ne tient pas compte de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones et ne prévoit aucune autre forme de protection effective des droits des peuples autochtones sur leurs terres et territoires
- les activités proposées de « réduction des émissions dues à la déforestation et à la dégradation des forêts » n'ont pas été mises à l'essai et les peuples autochtones les ont sérieusement mises en doute ou s'y sont opposées
- la structure proposée pour la gouvernance du FCPF privilégie les intérêts des gouvernements et des entreprises plutôt que ceux des peuples autochtones.
- le FCPF tel que conçu profiterait principalement au Groupe de la Banque mondiale, son personnel et ses consultants, aux grandes ONG de conservation, à l'industrie et aux gouvernements
- on craint que les peuples autochtones ne soient marginalisés par un processus de mise en oeuvre imposé d'en haut, ainsi que par la centralisation du processus de planification et de conception des politiques forestières
- les communautés touchées auraient peu de voies de recours en cas de conflits ou de violations de leurs droits découlant des activités financées par le FCPF
- parmi les activités proposées se trouvent celles qui, historiquement, ont porté atteinte aux droits des peuples autochtones (dont l'expansion des plantations et des aires protégées) sans aucune protection pour les détenteurs de droits locaux .

En ce qui concerne spécifiquement le projet de Partenariat mondial pour les forêts (GFP), les personnes ayant répondu à l'enquête ont exprimé des inquiétudes quant au fait que le GFP tel que proposé :

- ne reconnaît aucunement que les peuples autochtones ont des droits
- contient des buts et des objectifs relatifs à l'élargissement des programmes de certification, des aires protégées et/ou des plantations qui auront pour effet de déposséder les peuples autochtones de leurs terres et ressources
- risque de nuire ou de porter préjudice aux moyens de subsistance et aux pratiques traditionnelles autochtones liés aux forêts en appuyant des systèmes conventionnels d'aires protégées
- permettrait des activités pouvant entraîner l'expropriation des terres forestières des peuples autochtones
- ne procurerait que des avantages minimales ou symboliques aux peuples autochtones et aux communautés des forêts
- marginalise les peuples autochtones par des procédés de mise en oeuvre imposés d'en haut, ainsi que par sa structure centralisée de planification et de conception
- manque de transparence et de responsabilité dans ses mécanismes de gouvernance qui n'offrent pas de possibilités de participation ou de représentation réelles aux peuples autochtones et aux communautés touchées

- prévoit des activités dans des forêts de grand intérêt pour les peuples autochtones, sans qu'il ne soit fait mention d'aucune procédure visant à remédier aux injustices historiques et aux conflits liés aux ressources non résolus découlant de ces activités – les répondant-e-s ont souligné tout particulièrement l'élargissement des systèmes d'aires protégées et la création de plantations.

CONTEXTE DE L'ENQUETE

En octobre et novembre 2007, le FPP a mené une enquête d'opinion rapide sur les projets de FCPF et de GFP de la Banque mondiale auprès de plusieurs dirigeants et activistes des peuples des forêts en Asie, en Afrique, et Amérique centrale et du Sud. Une consultation véritable et significative auprès des peuples autochtones, conformément à la Politique opérationnelle 4.10 relative aux peuples autochtones, demanderait considérablement plus de temps, un budget beaucoup plus important, un recours équitable, systématique et généralisé à des rencontres en face à face à l'échelle nationale et communautaire, et la fourniture des principaux documents dans des langues et sous des formes accessibles aux organes de décisions et aux organisations représentatives des peuples autochtones. De même, un processus complet de consultation doit comporter des rencontres avec différentes personnes autochtones, représentatives des femmes, des jeunes et des aînés, et laisser suffisamment de temps aux autorités traditionnelles et aux dirigeants représentatifs pour discuter des questions que soulèvent les projets à l'intérieur des communautés, permettant une bonne utilisation des procédures collectives et coutumières de prise de décision.

Dans tous les cas, le FPP a fait clairement savoir aux personnes participant à l'enquête que le questionnaire et l'exercice d'enquête faisaient partie d'une analyse rapide des points de vue et ne constituaient pas une consultation publique (qui demanderait forcément plus de temps et de ressources afin de tenir des rencontres en face à face et des ateliers ouverts tant à l'échelle du pays que dans les communautés des forêts). Nous tenons également à souligner que les « ébauches de recommandations » contenues dans le présent document sont tirées indirectement des réponses à l'enquête et ne devraient pas être considérées comme des recommandations définitives ou finales. Elles ne sont présentées que pour montrer quelques-unes des propositions qui sont ressorties de l'enquête. En fait, l'un des principaux constats de cette analyse rapide est que seule une consultation en profondeur, exhaustive et culturellement adaptée, qui n'a toujours pas eu lieu, permettrait aux peuples des forêts d'apporter une réponse complète et globale au projet de GFP de la Banque (y compris des recommandations).

CONSTATS

Les observations et les analyses qui ont été apportées par les personnes ayant répondu à l'enquête et complétées par des déclarations ultérieures ont été regroupées en trois principaux domaines de préoccupation : (i) préoccupations concernant les lacunes dans les procédés de développement des propositions de la Banque (le GFP et le FCPF) ; (ii) préoccupations à l'égard du contenu du FCPF ; (iii) préoccupations concernant le contenu de la proposition de GFP ; et (iv) préoccupations à l'égard du rôle et de l'influence de la Banque. Les répondant-e-s ont également apporté des réflexions préliminaires concernant (v) des solutions de rechange aux propositions de la Banque et (vi) des ébauches de recommandations générales.

I Préoccupations concernant les lacunes dans les procédés

Au moment de la réalisation de l'enquête du FPP, 93% des répondant-e-s n'avaient pas du tout entendu parler des projets de FCPF et de GFP de la Banque mondiale. Les personnes interrogées sont mécontentes du manque général d'information concernant les projets de la Banque qui pourraient les toucher directement. Plusieurs répondant-e-s, particulièrement en Asie, déplorent le fait que les

peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts n'aient pas été jusqu'à ce jour impliqués dans le processus. Une enquête d'opinion rapide est à leur avis insuffisante. Des répondant-e-s soutiennent qu'il est du devoir du Groupe de la Banque mondiale de consulter les peuples des forêts de manière utile et culturellement adaptée sur les projets susceptibles d'affecter les forêts et les communautés qui y vivent.

Le plus grand risque réside dans le processus suivi jusqu'à maintenant – la non implication des peuples autochtones – il n'y a eu aucune participation. Je crois que c'est là le plus grand problème, et cela fait que je n'ai pas envie de me prononcer sur les détails du projet. Les détails ont été développés sans tenir compte des opinions des peuples autochtones ou des peuples tributaires des forêts. [Répondante indonésienne 2]

Le peu d'information concrète que les peuples autochtones ont pu obtenir concernant les projets de la Banque et les plaintes relatives à « l'imprécision » des quelques documents fournis jusqu'à maintenant ne font qu'accentuer cette inquiétude. Le fait que les objectifs, les buts et les activités, tels que formulés dans le projet de GFP, soient trop imprécis et que les critères prévus pour la sélection, la promotion et le financement de politiques ou d'activités forestières spécifiques ne soient pas clairement énoncés demeure une source de préoccupation pour plusieurs répondant-e-s. Certains éléments du GFP – tels que le projet de soutenir les plantations – suscitent des inquiétudes, plus particulièrement chez les répondant-e-s d'Asie, mais aussi en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

... la question est de savoir comment les objectifs généraux s'appliquent aux communautés à la base. Ces objectifs sont, à mon avis, trop généraux, trop vagues et ne précisent pas selon quels critères ils seraient mis en œuvre. On ne trouve aucune réponse aux questions suivantes : (i) comment les communautés profiteront-elles des retombées ? et (ii) comment peut-on être certains que ces programmes n'auront aucun impact négatif sur nous ? Comment nos droits seront-ils respectés ? [Répondant costaricain 2]

Les objectifs de développement et de programme du GFP semblent acceptables, mais ils pourraient poser des problèmes pour les forêts et les peuples des forêts. Je dis cela parce que les objectifs du GFP seraient liés à la structure et aux priorités actuelles de la Banque mondiale, lesquelles sont liées aux grandes sociétés, aux marchés et aux États. C'est vraiment préoccupant. En d'autres mots, il est fort probable que ce soit le secteur privé, l'industrie et les gouvernements qui en profiteront aux dépens des communautés locales » [Répondant paraguayen 1]

Un point de vue qui revient souvent chez les personnes interrogées est que, bien que les objectifs et les buts semblent potentiellement positifs, l'expérience des peuples des forêts démontre que « le diable se cache dans les détails ». Par exemple, plusieurs répondant-e-s de la région d'Amérique du Sud et centrale expliquent que les objectifs visant à assurer aux peuples des forêts la sécurité des droits sur la terre, tels que proposés dans le GFP, pourraient être positifs, à condition que les droits coutumiers et collectifs soient respectés. Ils signalent toutefois que ce même objectif pourrait s'avérer néfaste pour les peuples des forêts s'ils se basaient sur des lois et politiques inappropriées déjà en place qui, dans certains pays, favorisent les titres individuels ou les titres sur des surfaces très limitées, ou qui ne reconnaissent que les titres des terres cultivées.

Le manque d'informations à disposition des peuples autochtones a aussi été mis en lumière lors du lancement public du FCFP par la Banque dans le cadre de la 13^{ème} CdP de la CCNUCC à Nusa Dua, Bali, en décembre 2007 par le Forum international des peuples autochtones sur les changements

climatiques et l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, qui ont accueilli ce lancement avec étonnement et consternation.⁵

Les plaintes constantes au sujet des lacunes dans les procédés du GFP et du FCPF montrent la **nécessité d'un processus de consultation plus long, plus soutenu et doté de ressources suffisantes auprès des peuples autochtones et autres peuples et communautés tributaires des forêts.**

II Préoccupations au sujet du Fonds de partenariat pour le carbone forestier

Absence d'approche fondée sur les droits ou de protection des droits

Le fait que le texte ne fait aucunement référence à la reconnaissance et à la protection des droits des peuples des forêts est considéré comme une sérieuse lacune du FCPF. La moitié des répondant-e-s considèrent que les projets de la BM ne pourront procurer des avantages aux peuples autochtones et aux communautés locales que si certaines conditions préalables sont remplies – **notamment une approche axée sur les droits qui intègre la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones, vise à assurer la sécurité des droits des peuples autochtones sur leurs terres et ressources traditionnelles, et prévoit un partage équitable des avantages et des mesures de responsabilisation.** Ce point a été réitéré par les réseaux et les organisations pendant et après le lancement du FCPF, et le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a signalé que :

... La REDD ne profitera pas aux peuples autochtones, mais elle entraînera plutôt une augmentation des violations des droits des peuples autochtones. Elle ne fera qu'aggraver les atteintes à nos droits humains, à nos droits sur nos terres, territoires et ressources, nous dépouiller de nos terres, entraîner des expulsions forcées, empêcher l'accès et menacer les pratiques agricoles autochtones, détruire la biodiversité et la diversité culturelle et provoquer des conflits sociaux. Grâce à la REDD, les États et les négociants en carbone exerceront un plus grand contrôle sur nos forêts... [Traduction non officielle]

Le FIPACC signale ensuite qu'il existe des normes et des lois internationales acceptées qui devrait fournir un cadre pour les projets ayant des impacts sur les peuples autochtones :

La Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones a été adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies le 13 septembre de cette année et consacre les droits fondamentaux des peuples autochtones qui sont pertinents dans le cadre des discussions sur la REDD, en particulier les articles 10, 26, 27, 28, 29, 30, 32.⁶ [Traduction non officielle]

Ces préoccupations ont été réitérées par la présidente de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones dans les commentaires qu'elle a adressés à la Banque mondiale lors du lancement du FCPF, alors qu'elle a souligné qu'il était primordial de commencer par reconnaître et respecter les droits pour permettre la poursuite des discussions sur le FCPF :

... le Fonds et d'autres acteurs tels que l'État, les sociétés et les ONG devrait déclarer sans équivoque qu'ils reconnaissent et respectent les droits des peuples autochtones tels que définis dans la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones

⁵ Victoria Tauli-Corpuz, présidente, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Grand Hyatt Hotel, Bali, Indonésie, 11 Décembre 2007, *Statement on the Announcement of the Forest Carbon Partnership Facility*. Disponible à http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unpfii_statement_fcpf_dec07_eng.pdf

⁶ Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques à la 13ème session de la Conférence des parties de la CCNUCC OSCST 27, point 5 à l'ordre du jour/REDD. Disponible en anglais à http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unfccc_bali_ifipcc_statement_redd_nov07_eng.shtml

et que celle-ci constituera le cadre de départ de toute discussion ou négociation en lien avec l'accès aux ressources du Fonds et leur utilisation. Le libre consentement préalable et éclairé des peuples autochtones devrait être obtenu avant de poursuivre toute initiative de REDD dans leurs territoires et forêts⁷.

L'application des méthodes de travail de la Banque mondiale au financement du carbone est l'une des préoccupations qui sont ressorties, particulièrement en Amérique centrale et du Sud. Même si l'ensemble des répondant-e-s avaient une connaissance très limitée du FCPF, un répondant de Costa Rica a dit avoir connaissance d'un projet de carbone agroforestier. De l'avis de ce répondant, il n'a pas été utile de focaliser exclusivement sur le carbone :

À ce que je sais, le projet de piégeage du carbone dont je parle n'a pas été très positif pour les communautés autochtones, car il n'a pas tenu compte de nos connaissances traditionnelles liées aux forêts et nos pratiques coutumières. En fait, on pourrait aller jusqu'à dire qu'il a laissé ces questions en marge et a même éliminé les pratiques traditionnelles et imposé des politiques et techniques externes à nos communautés. [Répondant costaricain 2]

Bien que les ressources financières puissent être importantes, elles ne constituent pas la base. Elles ne sont pas le principal fondement. Du point de vue autochtone traditionnel, la nature ne se gère pas avec de l'argent sale qui risque de corrompre ou de manipuler nos associations – surtout si le système s'appuie sur les gouvernements et les ONG, qui pourraient devenir des intermédiaires entre [les programmes] et les protagonistes autochtones. [Répondant brésilien 1]

Les répondant-e-s craignent en général que, si le paiement de crédits carbone devait se faire par l'intermédiaire des gouvernements ou des ONG, il y aurait probablement peu de retombées pour les communautés qui vivent dans les forêts et qui en dépendent.⁸ Tant les répondant-e-s de Costa Rica que ceux d'Argentine soutiennent que les programmes de conservation des forêts et du carbone ne fonctionneront que si on procède d'abord à la démarcation des terres coutumières des peuples autochtones et à l'attribution de titres sur celles-ci. Ces répondant-e-s insistent sur le fait que si la sécurité des droits sur les terres forestières traditionnelles des autochtones n'est pas assurée, ceux-ci risquent d'être marginalisés et privés de droits par les programmes de déforestation évitée ou de boisement.⁹

Quelques répondant-e-s signalent que le partage et la distribution des gains provenant des rémunérations liées à la déforestation évitée devraient faire l'objet de négociations directes et d'accords préalables avec les communautés des forêts concernées. Parmi les autres observations au sujet du FCPF, se trouvent encore une fois les préoccupations concernant les procédés et le manque d'information disponible :

Je n'en ai jamais entendu parler [du FCPF] mais ce n'est pas la bonne façon de procéder. La Banque mondiale et d'autres ont extrait des produits du sol, exploité les forêts et créé des industries qui font du tort à l'environnement et dans tous les cas, les peuples autochtones ont été marginalisés. Et maintenant, ils inventent des solutions qui, encore une fois, font du tort aux peuples autochtones – les solutions que j'ai vues briment encore les peuples autochtones par leurs procédés, y compris celle-ci, car on n'a pas encore consulté ni approché les peuples autochtones. [Répondante indonésienne 2]

⁷ Victoria Tauli-Corpuz, présidente, Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones, Grand Hyatt Hotel, Bali, Indonésie, 11 Décembre 2007, *Statement on the Announcement of the Forest Carbon Partnership Facility*. Disponible en anglais à http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unpfii_statement_fcpf_dec07_eng.pdf

⁸ Répondant péruvien 1, novembre 2007.

⁹ Répondant costaricain 1, octobre 2007 ; répondant argentin 2, novembre 2007.

Je n'ai jamais entendu parler de ce FCPF jusqu'à présent et je ne comprends pas à quoi il servirait exactement ? En général... toutes les initiatives relatives au climat et aux forêts doivent recourir à un modèle différent de développement ou de conservation. Le modèle actuel ne fonctionne pas. Les fonds n'atteignent pas les communautés de base. D'après ce que je vois, la Banque propose encore une fois le même genre de modèle imposé d'en haut. Ça ne fonctionnera pas. Ça ne m'inspire aucune confiance. Sous sa forme actuelle, le projet de fonds pour le carbone forestier risque de laisser les peuples des forêts en marge et pourrait même nous causer des problèmes. [Répondant costaricain 2]

Je ne sais pas très bien ce qu'il en est de ce FCPF car nous n'avons reçu aucune information au Belize au sujet de ce projet. Il me faudrait en savoir plus pour apporter des commentaires, mais peu importe ce qu'ils font en lien avec le carbone et les forêts, les droits des peuples autochtones doivent être respectés, y compris notre droit au libre consentement préalable et éclairé. [Répondant bélizéen 1]

À ce que je comprends, le FCPF met l'accent sur le renforcement des capacités « nationales » pour la mise en oeuvre des politiques de REDD, ce qui vise habituellement les organismes d'État. Bien que ces organismes soient importants, ils ne sont pas suffisants à eux seuls et pourraient même faire obstacle à des programmes efficaces, en raison de la faiblesse des institutions, de la corruption et d'une tendance à la commercialisation qui existe dans toutes les actions et tous les processus de l'État [Répondant péruvien 2]

Avec cette initiative de FCPF qui est imposée, rien ne changera et les choses continueront comme avant : les populations démunies et les peuples autochtones seront utilisés et exploités. Si on veut vraiment combattre les changements environnementaux et climatiques, il revient à chaque pays d'agir. Ils doivent cesser de polluer l'atmosphère. On ne sauvera pas le monde rien qu'avec de simples messages sur l'environnement [Répondant panaméen 1]

Plusieurs répondant-e-s expriment de sérieuses préoccupations au sujet de l'accent mis par le FCPF sur l'échange de carbone.

S'il est certain que le projet (de FCPF) propose des approches fondées sur le marché et l'échange de carbone comme principale solution, cela m'inquiéterait. Pourquoi ? Parce que les crédits carbone ne règlent pas le problème. C'est ainsi que je le vois. Le véritable défi est de réduire la pollution dans les pays industrialisés, qui doivent s'engager plus fermement à réduire leurs émissions de GES. Utiliser les forêts pour l'échange de carbone n'est pas la solution – du moins à ce que je comprends. Le Fonds doit être lié à d'autres sources de financement qui n'utilisent pas les crédits carbone. [Répondant costaricain 1]

Sous leur forme actuelle, les projets de FCPF de la Banque ne sont pas adéquats car ils favorisent l'échange de carbone. Ils sont fondés sur un modèle principalement commercial financé par des fonds publics que l'État et les sociétés utilisent pour faire fonctionner les marchés. Je ne vois rien dans les projets de la Banque qui traite des droits humains ou des droits des peuples autochtones. Le fonds devrait favoriser la participation des États et des détenteurs de droits et reposer sur un financement public pour qu'il y ait de véritables engagements et devoirs en vertu du droit international. Ce n'est pas une bonne idée d'impliquer les acteurs commerciaux. [Répondant panaméen 4]

Je ne crois pas que les crédits carbone soient une solution aux changements climatiques. Des changements climatiques sont en cours, cela ne fait aucun doute : on voit des sécheresses, puis des inondations. Aussi, cela ne sert à rien de traiter les forêts du seul point de vue du carbone. Les forêts ne se résument pas au carbone. [Répondante surinamienne 1]

... si le FCPF favorise essentiellement l'échange de carbone, cela est inquiétant... Il peut être utile d'essayer d'utiliser les forêts pour s'attaquer aux changements climatiques, mais seulement si on s'attaque en même temps à la cause première de la pollution industrielle, et seulement si les initiatives de politiques climatiques nous donnent du pouvoir et nous respectent pleinement. [Répondant argentin 1]

Plusieurs répondant-e-s ont souligné les contradictions entre l'approche de la Banque mondiale en matière de forêts et de développement durable dans son portefeuille mondial général et ses politiques de prêt. Ils signalent que le Groupe de la Banque finance encore l'exploitation forestière industrielle, l'extraction et le transport de combustibles fossiles, l'expansion de l'agroindustrie et des plantations industrielles, qui sont autant d'activités liées à la déforestation et à la dégradation, aux violations des droits des peuples des forêts et aux changements climatiques.

... Les organisations autochtones d'ici n'ont jamais vu les projets de FCPF. Néanmoins, je le répète, que la Banque soutienne que c'est pour lutter contre les changements climatiques, c'est difficile à avaler. Chez les peuples autochtones en Argentine, la Banque n'a pas bonne réputation en ce qui concerne les questions climatiques et environnementales, en raison de l'énorme soutien qu'elle accorde aux industries extractives [Répondant argentin 1]

III Préoccupations concernant le projet de GFP

En plus des préoccupations liées aux procédures que nous avons signalées dans la Section I ci-haut, le contenu des projets de GFP pose des problèmes de fond pour la plupart des répondant-e-s dans les trois régions couvertes par l'enquête. La grande majorité des répondant-e-s considère que les projets de GFP de la Banque mondiale, sous leur forme actuelle, entraîneraient des risques considérables pour les peuples des forêts. Le principal motif de crainte et de préoccupation réside dans le fait que le GFP serait sous le contrôle, et servirait les priorités, des grands acteurs extérieurs, dont les ONG internationales de conservation, les gouvernements nationaux et les grandes entreprises, laissant ainsi en marge les peuples autochtones et les communautés des forêts. Des répondant-e-s de toutes les régions constatent qu'il existe **un important déséquilibre des forces entre les peuples autochtones et les structures de l'État (et les organisations internationales) et qu'il faudrait des protections spéciales pour assurer la participation réelle des peuples autochtones.**

Un des risques, c'est que la Banque et ses partenaires détiennent la plus grande part du pouvoir dans le projet, qu'ils dominent... – les peuples autochtones et les communautés locales n'auront qu'un rôle minime à jouer dans le projet [de GFP]. On pourrait dire que les gens vont participer, mais nous ne sommes qu'une petite partie d'un programme beaucoup plus vaste. Le risque, c'est que le projet [de GFP] permette un plus grand contrôle sur nous. [Répondant indonésien 1]

Les communautés touchées doivent participer directement aux programmes de protection et de gestion des forêts, qui ne doivent pas être sous le contrôle des fonctionnaires gouvernementaux, des politiciens et des consultants. Nous ne voulons pas que des fonctionnaires et des organismes d'État corrompus prennent part à des programmes qui sont censés bénéficier à nos communautés et nos forêts. [Répondant costaricain 1]

Le risque, c'est que les puissants intérêts des grandes sociétés, des États et des ONG internationales de conservation riches exercent une influence excessive sur toutes les initiatives de la Banque relatives aux forêts ... la Banque mondiale est réellement au service de ces intérêts... ce qui les intéresse, c'est le profit, le commerce, faire de l'argent ou améliorer leur image publique. Plusieurs de ces puissants groupes s'opposent énergiquement aux demandes des autochtones et cherchent à affaiblir leur position. Voilà où est le problème. Nous risquons fort d'être marginalisés ou de ne nous faire offrir qu'une participation symbolique. Ainsi, les priorités des peuples autochtones ne seront pas prises en compte et leurs demandes relatives aux forêts demeureront insatisfaites. [Répondant argentin 1]

Le principal risque, c'est que les peuples autochtones ne participent pas comme il se doit et que la compréhension que nous, les Mayas, avons de la forêt ne soit pas respectée. Le gouvernement ici ne respecte pas nos droits et n'accepte pas les décisions des tribunaux en notre faveur. Le gouvernement n'est pas de notre côté. C'est ce qui m'inquiète dans ces grands projets de la Banque dont la direction est laissée aux mains des gouvernements. C'est un risque pour nous ici... [Répondant bélizéen 1]

Il existe un risque que, de façon générale, le projet de GFP ne serve que les intérêts de la Banque elle-même et des gouvernements. À vrai dire, ils (les gouvernements) ne s'intéressent pas vraiment aux peuples autochtones. Au Suriname, le gouvernement ne nous reconnaît même pas légalement. À moins que nos droits et intérêts soient pris en compte, le GFP, s'il voit le jour, pourrait poser un grand problème pour les peuples autochtones et leurs forêts. Aux yeux de plusieurs gouvernements, comme celui du Suriname, les forêts naturelles ne sont que le domaine et la propriété de l'État. Ils ne reconnaissent pas nos droits inhérents de propriété. [Répondante surinamienne 1]

Le plus grand risque que je vois, c'est que le GFP soit utile pour les gouvernements et les grandes organisations de conservation, alors que pour nous, il s'agirait d'un autre programme imposé et non transparent que nous pourrions encore une fois devoir contester. [Répondant guyanaise 1]

Une autre préoccupation généralisée a trait aux conflits actuels en lien avec la tenure foncière et aux conflits relatifs aux titres et à l'utilisation des terres, ainsi qu'au fait que les projets ne font état d'aucune mesure visant à résoudre ces conflits qui persistent. Des répondant-e-s soulignent que les conflits actuels entourant la tenure foncière, l'utilisation des terres et l'attribution de titres fonciers découlent, dans toutes les régions, des aires protégées mises en place par le passé, de l'exploitation forestière industrielle, de l'expansion des plantations et de revendications sur les terres et ressources traditionnelles et coutumières qui demeurent non réglées.¹⁰ L'une des réponses relatives aux objectifs proposés du GFP signale ce qui suit :

Il n'est fait aucune mention de la façon dont on entend faire face aux conflits actuels – dont plusieurs sont dus à des politiques forestières qui sont encore en vigueur. Comment la Banque mondiale entend-elle faire face aux conflits actuels concernant la terre et les ressources sur les terres et territoires des peuples autochtones ? Cela comprend des zones qu'il est prévu d'intégrer aux activités du GFP – si elles sont déjà source de conflit, comment la BM entend-elle y faire face ? [Répondante indonésienne 2]

¹⁰ Répondant 2, Inde du Nord-Est

Il faut d'abord résoudre les problèmes inhérents aux peuples autochtones et des forêts en ce qui a trait aux forêts, car au Kenya, les autochtones ont été réduits et marginalisés en raison de leur expulsion des aires protégées et de leur réinstallation. [Répondant kenyan 1]

Buts proposés

La plupart des répondant-e-s émettent de sérieuses réserves et préoccupations au sujet des buts proposés pour le GFP. Bien qu'il existe un but concernant la réduction de la pauvreté, d'aucuns s'inquiètent du fait que les buts du GFP viseraient à servir les priorités des acteurs de l'extérieur, au détriment des droits, de la sécurité des moyens de subsistance et des pratiques traditionnelles des peuples autochtones et des communautés locales. La non mention des droits humains ou de leur protection est un aspect qui a été soulevé à plusieurs reprises par les personnes ayant répondu à l'enquête du FPP, qui ont souligné en particulier l'absence de « but » à atteindre concernant la protection et la reconnaissance des droits :

Dans les buts proposés, il n'y a rien qui concerne les droits. Il doit y avoir un but qui a trait au respect des droits des peuples autochtones. Le but devrait être défini en fonction des dispositions de la Déclaration des Nations Unies sur les droits des peuples autochtones concernant les droits sur les terres et les territoires. [Répondant panaméen 2]

Ces buts posent problème à mes yeux : le risque, c'est que les droits humains et les droits des peuples autochtones ne soient pas respectés. Il n'y a aucun but qui concerne les droits. [Répondante surinamienne 1]

Il doit y avoir un but qui traite de la reconnaissance et du respect des peuples autochtones et des habitants traditionnels des forêts, y compris la reconnaissance de leurs droits inhérents, aborigènes et coutumiers, leur droit à la propriété collective et leur droit à posséder, gérer et contrôler leurs forêts. Autrement, d'autres buts comme le quatrième but sur les aires protégées, pourraient porter préjudice aux peuples autochtones. [Répondant argentin 1]

[Voici d'autres buts qu'il faudrait ajouter :] (i) Soutien à des équipes communautaires pour la conservation et la gestion des ressources forestières et naturelles; (ii) Renforcement de l'organisation communautaire pour la gestion durable des forêts, et (iii) Protection du savoir collectif. [Répondant mexicaine 1]

Il manque au moins deux buts, à savoir (a) reconnaissance des droits collectifs des peuples autochtones sur leurs forêts et territoires et consolidation de la gestion intégrale de leurs ressources naturelles; (b) Promotion de la gestion des aires de conservation par les peuples autochtones et des systèmes de conservation autochtones. [Répondant péruvien 2]

Des préoccupations particulières ont aussi été exprimées au sujet du But 2 qui vise à mettre 300 million ha de « forêts de production » sous « aménagement durable ». Des répondant-e-s ont signalé que ce but lié à la production risque de favoriser les grandes sociétés d'exploitation forestière et les procédures de certification superficielles qui ne tiennent pas compte du tort causé aux forêts et aux communautés (quelques répondant-e-s ont souligné que ce risque a été identifié sur la base de leur expérience concrète de programmes de certification mal conçus).

Plusieurs de ces répondant-e-s, particulièrement en Afrique et en Asie, considèrent que le But 4 du GFP qui vise à élargir et renforcer le système actuel d'aires protégées comporte des risques sérieux. Ils craignent sérieusement que ce but du GFP n'entraîne des déplacements économiques et physiques, la

restriction des moyens de subsistances autochtones et traditionnels liés aux forêts et l'appauvrissement, sans régler les conflits actuels provoqués par la création d'aires protégées.

But 4... 50 millions d'hectares de nouvelles aires protégées... pouvez-vous imaginer un instant combien de personnes seraient touchées ? « Gestion efficace » – est-ce que cela veut dire cogestion avec les populations ? Ou gestion par les populations ? Ou gestion simplement pour les parties intéressées, la gestion des aires protégées sans personne qui y vive ?

Quel cauchemar ! Lorsque des zones sont déclarées aires protégées dans les pays en voie de développement, les gens en sont expulsés. Ils disent que ce n'est pas le cas, mais ce l'est, c'est ce qui se passe vraiment dans notre propre pays. Peut-être existe-t-il des pratiques exemplaires à ce sujet, mais je ne vois pas d'alternatives pour le moment. Quand des aires protégées sont créées, les gens doivent toujours sortir des forêts. [Répondant indonésien 1]

But 4 : la notion d'aire protégée est un outil qui a servi à évincer, harceler, torturer les éleveurs nomades et les chasseurs-cueilleurs... Les organisations financées par le programme de Fonds mondial auront recours à des techniques modernes de conservation qui vont à l'encontre de la vie des peuples autochtones et de la forêt. [Répondant kenyan 1]

Le but 4 est très provocateur pour les peuples autochtones. [Répondant camerounais 3]

Le but relatif aux aires protégées pose des risques. Dans le cas du Mexique, les aires protégées ont privé un grand nombre de peuples autochtones de l'accès local aux ressources naturelles. Cela s'est fait au détriment de leur culture et au profit des sociétés privées liées aux projets d'écotourisme et à la bioprospection. [Répondante mexicaine 1]

Il existe un risque que les plans établis pour atteindre ces buts ne reposent pas sur les principes de respect des droits, de responsabilité et de transparence. Les buts pourraient même aller à l'encontre des droits et des intérêts des peuples autochtones tributaires des forêts. Je parle en particulier du But 4, par exemple, sur les aires protégées. [Répondant costaricain 1]

Mécanismes de gouvernance proposés

En réponse aux questions portant spécifiquement sur les mécanismes de gouvernance proposés par la Banque, la majorité des répondant-e-s émettent de sérieux doutes et trouvent les projets actuels inadéquats. Les répondant-e-s font ressortir que les comités multipartites et autres approches du même ordre ne permettent pas la participation réelle des populations locales à la gouvernance et à la prise de décisions concernant les forêts :

...il doit y avoir des garanties assurant que les peuples autochtones participeront à la prise de décisions à titre indépendant, en tant que membre distinct. Les personnes qui y participeront doivent être compétentes et représenter directement les peuples autochtones des forêts. Elles devraient être bien préparées et formées pour ce travail. [Répondant costaricain 1]

Les peuples autochtones devraient être dûment représentés par leurs propres représentants à toutes les instances de direction de toute entité susceptible de les affecter directement. On ne peut pas nous considérer comme une « partie prenante » parmi tant d'autres. Nous ne sommes pas qu'un autre « secteur » et nous ne pouvons pas nous

asseoir avec dix autres « secteurs » qui vont nous mettre sans cesse en minorité. Nous devons jouir d'un statut spécial dans tous les organes de direction, qui nous confère un droit de vote élargi ou quelque autre protection afin de garantir que nous ne serons pas laissés en marge... [Répondante guyanaise 1]

La structure de gouvernance devrait garantir la participation effective des autochtones et la reconnaissance de nos demandes de base avant que nous nous assoyions à la table. Nos principales demandes portent, entre autres, sur la restitution de nos terres ancestrales qui nous ont été enlevées par le passé par les organismes de conservation, les parcs et les sociétés... Bien sûr, il n'y a pas beaucoup de chance que cela soit accepté par les gouvernements en ce moment. Voilà pourquoi nous disons que le GFP tel que proposé n'est pas susceptible de servir notre cause. [Répondant argentin 1]

Les répondant-e-s soulignent qu'il faudrait développer des mécanismes plus intégrateurs et plus novateurs (par ex. un droit de vote élargi) pour que les peuples autochtones et les communautés tributaires des forêts soient dûment reconnus comme détenteurs de droits et assurer leur participation effective à toutes les instances internationales et locales relatives aux forêts. Il a été constaté que les propositions concernant la participation des peuples autochtones aux mécanismes de gouvernance font sérieusement défaut :

À mon avis, le mécanisme de gouvernance proposé ne garantit pas que la voix des populations touchées sera écoutée ou prise en compte. [Répondante mexicaine 1]

J'ai peu confiance dans ce mécanisme de gouvernance (tel que proposé). Comme je l'ai dit, compte tenu des projets de la Banque sous leur forme actuelle, ce modèle ne fonctionnera pas. [Répondant costaricain 2]

Je ne suis pas convaincu (par ces projets). Il faut s'assurer que les organisations autochtones et communautaires qui travaillent avec les communautés soient impliquées. Je ne vois aucun mécanisme à cet effet... [Répondant bélizéen 1]

Ils [les plans de gouvernance du GFP de la Banque] ne sont pas acceptables, car ils ne prévoient aucune structure ou garantie assurant que les priorités des participants autochtones seront véritablement prises en compte et traitées rapidement. L'instance dans son ensemble risque de servir les intérêts des grandes ONG de conservation, des sociétés extractives et des gouvernements. [Répondant argentin 1]

Plusieurs répondant-e-s soulignent le besoin de mécanismes de gouvernance efficaces et intégrateurs, en mettant l'accent sur le besoin de responsabilisation dans les structures décisionnelles des projets de la Banque :

... toute structure partenariale liées aux forêts doit rendre des comptes aux communautés. Les communautés doivent être informées des montants qui ont été dépensés et de quelle façon exactement. On doit leur montrer quels ont été les résultats réels. Il faut trouver de nouvelles façons de rendre des comptes, dont la présentation de rapports oraux et non pas seulement des documents écrits. Tout ceci devrait se faire dans les langues locales. [Répondant costaricain 2]

Pour favoriser la responsabilisation, il faudrait que les peuples autochtones soient reconnus comme détenteurs de droits et comme parties ayant des intérêts distincts et des préoccupations particulières qui doivent être dûment pris en compte dans la structure de gouvernance. [Répondant panaméen 4]

Il faut davantage de débat et éviter le débat technocratique de façon à permettre aux parties qui vivent loin dans la forêt de mieux comprendre – [le débat] ne devrait pas se faire entre représentants dits « experts ». [Répondant brésilien 1]

Toute alliance mondiale pour les forêts devrait rendre des comptes aux communautés concernées par le biais d'évaluations, par exemple dans les assemblées communautaires, ou d'autres types d'évaluation visant à vérifier si les accords pris avec les communautés, qui devraient être contraignants, sont respectés. Il devrait y avoir des observateurs indépendants pour surveiller toute nouvelle instance mondiale sur les forêts et ces observateurs devraient être choisis par les peuples autochtones des forêts. [Répondant péruvien 2]

Parallèlement à la nécessité de faire reconnaître les droits des peuples autochtones et d'établir des mécanismes de gouvernance intégrateurs, des répondant-e-s de la région Asie-Pacifique soulignent la nécessité de développer des partenariats pour les forêts qui incluent les organismes internationaux en place (en dehors de la Banque mondiale) qui s'occupent de questions autochtones.

...il faudrait créer une instance qui ait des liens avec les organismes compétents des Nations Unies – en ce qui a trait particulièrement aux questions touchant les peuples autochtones, l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones devrait participer. [Répondant bangladais 1]

La majorité des répondant-e-s souligne la nécessité de faire participer les peuples autochtones à tous les niveaux de décisions sur les plans international, national, régional et local. Ils insistent également sur leur participation à toutes les étapes de la conception et de la mise en œuvre du partenariat pour les forêts.

... faire participer les peuples concernés au processus de conception, de planification stratégique, d'élaboration des plans d'action, de mise en œuvre, de suivi et évaluation [et] renforcer leurs capacités dans les domaines requis. [Répondante népalaise 1]

Pourvu que ce partenariat tienne compte des droits et intérêts des communautés autochtones des forêts, ça irait. Les principes directeurs devraient être le respect, l'équité et la justice. [Répondante kenyane 2]

Les principes démocratiques et la transparence dans la gestion, et la participation à la conception et à la mise en œuvre [du GFP] sont nécessaires. [Répondante camerounaise 6]

Les répondant-e-s en général doutent que les peuples autochtones et autres peuples des forêts seraient des partenaires d'égal à égal dans un GFP géré par la Banque mondiale. Plusieurs craignent que les priorités du GFP ne soient dictées par les intérêts des partenaires puissants tels que l'industrie et les grandes ONG de conservation. Des répondant-e-s ont souligné que les peuples et communautés des forêts doivent être les principaux partenaires des initiatives de protection des forêts et qu'il faut éviter que des parties corrompues adhèrent au partenariat.

La politique régissant ce partenariat mondial pour les forêts est conçu de haut en bas, et je n'envisage pas qu'un tel procédé puisse être bon pour les gens. Peut-on faire marche arrière ? Non. Je crois que ce processus va se poursuivre, même si je suis totalement en désaccord. Tout est imposé d'en haut et c'est là une sérieuse préoccupation. [Répondant indonésien 1]

Le plus grand risque, c'est que le GFP gère des fonds centralisés, contrôlés par des organismes qui ont peu d'expérience dans les questions touchant aux forêts. Le financement serait utilisé en fonction d'une vision commerciale étroite qui ne tiendrait pas beaucoup compte de la diversité culturelle et des peuples autochtones et de leur relation avec les forêts et les ressources naturelles. [Répondante mexicaine 1]

Le risque le plus grave, c'est... la faible participation des autochtones et autres peuples des forêts aux décisions et aux programmes de quelque partenariat mondial pour les forêts qui ne ferait que renforcer l'imposition par le haut de projets dans leurs territoires et forêts. [Répondant péruvien 2]

IV Doutes concernant le rôle de la Banque mondiale

Bon nombre de répondant-e-s, particulièrement en Amérique centrale et du Sud et en Asie, doutent fort que le Groupe de la Banque mondiale soit indiqué pour mener une importante initiative mondiale de ce genre sur les forêts. Des répondant-e-s expliquent que ces doutes proviennent dans une large mesure des expériences négatives vécues avec des interventions passées et actuelles de la Banque mondiale dans les zones forestières, ainsi qu'aux prêts que la Banque a accordés et continue d'accorder aux industries d'extraction de combustibles fossiles, à l'exploitation forestière industrielle, aux plantations et à l'agroindustrie. Ils jugent que plusieurs de ces activités de la Banque vont à l'encontre de la conservation et de l'utilisation durable des forêts du monde, ainsi que des efforts mondiaux de lutte contre les changements climatiques.

À moins que les règles régissant le mode de fonctionnement de la Banque et sa façon de travailler avec les peuples autochtones ne soient profondément réformées, le risque, c'est que le GFP serve d'autres intérêts et pas ceux des peuples autochtones. Nous ne sommes pas que des « parties prenantes ». Nous sommes détenteurs de droits et devrions être traités comme tels. Les projets de la Banque nous traitent comme une « partie prenante » parmi tant d'autres. [Répondant panaméen 4]

Je ne vois pas pourquoi la Banque mondiale envisage d'établir un Partenariat mondial pour les forêts – ils parlent habituellement de libre-échange, de libéralisation, mais pas de partenariat et de soutien aux peuples autochtones et aux populations locales. [Répondant indonésien 1]

La Banque mondiale cherche naturellement à faire des profits pour sa propre survie. Je suis donc un peu hésitante à entamer un partenariat avec elle. Dans ce cas-ci, je crois que les peuples des forêts/peuples autochtones n'ont pas besoin de s'associer à un si grand patron... Peut-être que des consortiums regroupant des représentants nationaux des peuples des forêts et leurs représentants régionaux sur le plan international, ainsi que d'autres investisseurs et parties prenantes, pourraient aussi mener ensemble [ce partenariat], plutôt que d'en laisser la conduite aux seules mains de la Banque mondiale. Toutefois, il faut à tout prix que les droits des peuples autochtones soient respectés. [Répondante népalaise 1]

Bien que la Banque accorde de petits prêts et appuie des projets de conservation des forêts, de manière plus générale, ce que les peuples autochtones en Argentine savent du Groupe de la Banque mondiale, c'est qu'il appuie l'extraction à grande échelle de combustibles fossiles. Il y a une grande contradiction dans ce que la Banque fait et ce qu'elle dit publiquement en ce qui a trait aux changements climatiques. [Répondant argentin 1]

Je me souviens que la Banque n'a pas accepté la recommandation faite il y a quelques années par la Revue des industries extractives de cesser progressivement de financer les industries de combustibles fossiles : comment la Banque peut-elle affirmer qu'elle s'engage maintenant à lutter contre les changements climatiques quand elle prête encore des sommes considérables aux industries extractives qui, au bout du compte, continuent d'émettre des gaz à effet de serre ? Cela n'a pas de sens pour nous. Nous voyons que la Banque et ses stratégies de prêt contribuent de façon considérable aux changements climatiques, donc nous ne comprenons pas comment, d'une part, elle lance des politiques d'atténuation des changements climatiques et prévoit accorder un soutien accru aux programmes de protection des forêts, tandis que d'autre part, elle continue à appuyer les secteurs du pétrole, du gaz, des mines et de l'agroindustrie qui provoquent la déforestation et la pollution. [Répondant argentin 1]

Non [la Banque ne serait pas l'organisme indiqué pour mener ce partenariat]. Plutôt que ce soit la Banque qui développe des programmes pour les forêts et les peuples autochtones, ceux-ci devraient être développés à l'initiative des peuples eux-mêmes et de leurs organisations, en s'appuyant sur une vision autochtone et locale. Les politiques ne doivent pas être imposées de l'extérieur. [Répondant panaméen 3]

Je dois dire que j'ai mes doutes et j'aurais des questions quant à savoir si la Banque est l'organisme indiqué pour mener une alliance mondiale pour les forêts. J'ai des doutes parce que la Banque n'est pas vraiment reconnue pour consulter les vrais gens, ceux qui comptent : les communautés et les organisations qui vivent dans les forêts ou qui en dépendent. On peut voir encore et encore qu'ils font surtout affaire avec les gouvernements. Il va falloir beaucoup de temps et d'énergie pour les amener à écouter les préoccupations des autochtones... [Répondante guyanaise 1]

Bien qu'il puisse y avoir dans quelques pays des projets pilotes de la Banque sur les forêts et les peuples autochtones qui sont utiles, la Banque n'est pas l'organisme indiqué pour protéger les forêts du monde – pour les raisons que j'ai mentionnées plus haut : les prêts au secteur de l'industrie extractive qui entraîne des dommages, les projets d'énergie à grande échelle, l'agroindustrie et les aires protégées qui favorisent l'exclusion. [Répondant argentin 1]

Il a été aussi mentionné que le mandat restreint de la Banque mondiale, de réduire la pauvreté par le développement économique durable, ne concordait pas avec des visions locales plus intégrales de développement, ainsi que de gestion et d'utilisation durable des forêts du monde :

Je ne crois certainement pas que la BM soit l'organisme approprié, compte tenu de son mandat et de ses activités – visant essentiellement à promouvoir le développement économique selon ses propres conditions. Cela s'opposerait ou irait à l'encontre des besoins des peuples autochtones. [Répondant du Nord 1]

La plupart des répondant-e-s sont d'avis que cela pourrait valoir la peine de créer un partenariat collectif international de quelque sorte pour protéger les forêts du monde, à condition qu'il soit organisé et financé selon les principes d'équité, de respect des droits humains, de transparence et de responsabilisation. Toutefois, plus des deux tiers des répondant-e-s soit ne considèrent pas que la Banque mondiale serait l'organisme indiqué pour être à la tête d'un tel partenariat international sur les forêts, soit ont des doutes quant à la capacité actuelle de la Banque à mener un tel partenariat de façon à ce qu'il profite véritablement aux peuples autochtones. L'enquête révèle que bien que la plupart des répondant-e-s ne s'opposent pas à un partenariat mondial pour les forêts de quelque sorte, ils préféreraient une initiative de partenariat fondée sur les droits dotée d'une instance de direction intégratrice située au sein de la famille des Nations Unies (en dehors du Groupe de la Banque mondiale).

V Solutions de rechange aux projets de la BM

Pour les raisons qui précèdent, plusieurs considèrent qu'il pourrait être utile de mettre en place une alliance mondiale sur les forêts de quelque nature en dehors de la Banque mondiale, à condition qu'elle repose sur la participation directe des peuples autochtones et autres peuples des forêts et sur le respect de l'autodétermination, des droits humains, du partage équitable des avantages, de la transparence et de la justice. Des répondant-e-s suggèrent que ce partenariat mondial pour les forêts soit dirigé par d'autres organismes internationaux tels que le PNUE, le FIDA, l'IPQA ou l'UE, entre autres. Ces répondant-e-s soulignent que les peuples autochtones et les peuples ou communautés locales tributaires des forêts doivent participer réellement à *tous les niveaux de décision*. Quelques répondant-e-s, principalement en Amérique centrale et du Sud, considèrent que les cadres existants de développement international ne permettent pas l'établissement d'une alliance mondiale utile pour les forêts qui ait à sa tête un organisme gouvernemental ou des Nations Unies, quel qu'il soit. Ces répondant-e-s avancent qu'à l'heure actuelle, les alliances pour les forêts les plus efficaces sont celles qui regroupent les peuples des forêts, les mouvements sociaux régionaux et mondiaux et leurs partisans.

...si les cadres étaient différents, un partenariat pour les forêts pourrait fonctionner. Il faudrait que ce soit un partenariat qui respecte vraiment les savoirs et pratiques traditionnelles des peuples autochtones et autres peuples des forêts et qui tire parti de leur mode de pensée et de leurs propres modèles d'utilisation des terres. Un partenariat de ce genre pourrait nous procurer des avantages et nous aider à protéger les forêts. Je ne sais pas très bien comment cette instance pourrait être établie, mais il faudrait qu'elle travaille en collaboration étroite avec les peuples autochtones et leurs organisations. [Répondant costaricain 2]

Si le partenariat se développait en dehors du Groupe de la Banque mondiale et qu'il s'appuyait sur un ensemble de principes essentiels, une alliance pour les forêts pourrait alors être utile : un partenariat où les droits de chaque partenaire sont clairement définis et respectés peut être positif. [Répondant panaméen 4]

Une alliance de peuples autochtones et d'organisations d'appui pourrait être utile, si elle était organisée suivant les principes de la légitimité des droits collectifs des peuples autochtones des forêts et de leur contrôle sur le territoire et les ressources, ainsi que sur les principes de... transparence, d'équité et d'interculturalité. [Répondant péruvien 2]

Un partenariat pour les forêts serait plus efficace à l'échelle régionale qu'à l'échelle mondiale. Une des premières conditions de son efficacité serait que les peuples autochtones participent à la gouvernance et à la prise de décisions concernant l'instance régionale et que notre participation et le fonctionnement du partenariat reposent sur le respect des droits, le partage équitable des avantages, la transparence et le développement avec identité. Il faudrait que le partenariat s'engage à appuyer la gouvernance et la possession des forêts par les peuples autochtones et autres peuples des forêts. Si ces garanties étaient respectées, un partenariat pour les forêts pourrait être utile, pourvu qu'il ne soit pas mené par la Banque mondiale. [Répondant argentin 1]

VI *Ébauches de recommandations*

L'enquête a permis de recueillir indirectement diverses recommandations. Les répondant-e-s qui exigent des changements majeurs au processus et aux projets de GFP recommandent, entre autre, qu'ils :

- s'appuient sur une vaste consultation publique, afin de garantir que le processus de conception et de planification du GFP soit intégrateur, bien structuré et doté des ressources nécessaires, et qu'il intègre les points de vues des peuples autochtones et des communautés tributaires des forêts
- soient remaniés pour mettre au centre le concept du développement fondé sur les droits et la protection des droits humains, en renvoyant et en ayant recours au droit et aux normes internationales, et en intégrant de nouveaux objectifs et buts relatifs aux droits
- règlent les conflits en cours et les revendications concurrentes sur les terres, conformément aux normes et accords internationaux
- traitent de la non reconnaissance des droits autochtones sur les terres et territoires à l'échelle nationale, et prévoient des mesures pour faire face à ces problèmes dans le cadre du partenariat proposé
- comportent des mécanismes de gouvernance visant à parer aux déséquilibres des forces sur les plans sous-national, national, régional et international et assurent la réelle intégration des peuples autochtones et des communautés locales.

De même, le Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques a recommandé de tenir d'autres consultations approfondies, et que le CCNUCC :

*... organise de concert avec l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones une réunion d'experts sur les Impacts des stratégies d'atténuation des changements climatiques sur les peuples autochtones. De plus, nous prions instamment la Convention de participer activement à la prochaine session de l'Instance permanente des Nations Unies sur les questions autochtones qui aura pour thème central les changements climatiques*¹¹.

Si ces changements et les autres mentionnés dans ce rapport ne se produisaient pas, ces répondant-e-s affirment qu'ils ne pourraient pas appuyer le GCP. D'autres répondant-e-s conseillent à la Banque d'abandonner complètement ses projets de GFP et de FCPF. Ils suggèrent que les peuples des forêts et la communauté internationale explorent d'autres possibilités d'alliances mondiales pour les forêts en dehors du Groupe de la Banque mondiale.

¹¹ Déclaration du Forum international des peuples autochtones sur les changements climatiques à la 13^{ème} session de la Conférence des parties de la CCNUCC OSCST 27, point 5 à l'ordre du jour/REDD. Disponible en anglais à : http://www.forestpeoples.org/documents/forest_issues/unfccc_bali_ifipcc_statement_redd_nov07_eng.shtml